

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT RIBEAUVILLE
MAIRIE D'INGERSHEIM

A R R E T E M U N I C I P A L N° 79 / 2026

**Portant réglementation de circulation et de stationnement
Rue Gilet et rue Saint Michel.**

LE MAIRE DE LA VILLE D'INGERSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-5 et L.2542-2 à L.2542-4, relatifs aux pouvoirs de police du Maire quant à la circulation sur les routes nationales, les chemins départementaux et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations ;

VU le décret n° 58-1217 du 15 Décembre 1958 portant règlement général sur la police de la circulation routière ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et son article 25 ;

VU le Code de la Route et son article R 411-8 ;

VU les arrêtés ministériels des 10 et 15 Juillet 1974 relatifs à la signalisation routière ;

VU la demande de Monsieur Wagner, demeurant 36 rue Foch ;

CONSIDERANT que pour les travaux de construction de la maison séniors rue Saint Michel, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement rue Gilet et rue Saint Michel.

A R R E T E

ART. 1 du mardi 26 mai 2026 jusqu'au 28 juillet 2026, la circulation et le stationnement seront interdits, dans la rue Saint Michel, de l'entrée de la rue route de Colmar jusqu'au parking de la micro-crèche «la vigne enchantée». Une déviation sera mise en place par la rue Gilet et la rue Saint Michel. Un cheminement piétons, sécurisé, sera mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

ART. 2 La signalisation routière sera mise en place, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, 8ème partie, par les soins de l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle de la commune et de l'Agence Territoriale Routière de Colmar.

ART. 3 La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

.../...

ART. 4 Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Commandant de la Brigade d'Ingersheim
- M. le Commandant de la Brigade de Wintzenheim
- M. RAMBO, Chef d'équipe à la ville d'INGERSHEIM
- Ent. Pôle Habitat COLMAR
- Affichage
- Classement Police Municipale

Fait et rendu exécutoire

Ingersheim, le 21 mai 2026

LA MAIRE :

Denise STOECKLE



Denise Stoeckle